



# INSTITUTE OF PHYSICS (IOP) CONTRAT READ&PUBLISH 2025-2027

## I/ CONTENU DU CONTRAT

Le contrat Read&Publish a été signé en novembre 2024 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et Institute of Physics (IOP). Il comprend l'abonnement aux revues payantes sur [IOPScience](#) et la couverture des frais de publication en Open Access dans les revues Hybrid OA et Gold OA de l'éditeur sans quota, ainsi que dans les deux revues de l'ECS (Electrochemical Society). Les journaux de l'American Astronomical Society (AAS) sont exclus de cet accord.

Pour pouvoir bénéficier de l'accord, l'auteur-e doit être affilié-e à une Haute Ecole suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur-e-s, c'est le « **corresponding author** » de l'équipe qui doit être affilié à une institution suisse partie prenante de l'accord pour pouvoir en bénéficier.

## II/ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est valable de janvier 2025 à décembre 2027 (3 ans).

C'est la **date de soumission** d'un article qui fait foi pour la prise en charge des frais de publication dans le cadre de cet accord.

Il n'y a pas de quota pour le nombre d'articles en Open Access.

## III/ TITRES INCUS ET TYPES D'ARTICLES CONCERNÉS

Plus de 75 revues hybrides et Gold OA sont incluses dans l'accord et permettent une prise en charge des frais de publication. La [liste](#) des journaux inclus est régulièrement mise à jour.

**Types d'articles concernés pour la publication en Open Access:** *"All primary research articles, including research papers, special issue articles, letters and review articles are eligible for inclusion."*





## IV/ PROCÉDURE ET ÉLIGIBILITÉ

1/ La reconnaissance de l'auteur-e se fait sur la base de l'affiliation sélectionnée sur la plateforme de l'éditeur (Ringgold ID + liste interne de l'éditeur), mais aussi de l'adresse email. Il est donc très important que les auteur-e-s s'enregistrent avec le mail de leur école.

2/ Une fois identifié-e, l'auteur-e choisit l'option "Gold Open Access" qui fait que l'article est immédiatement accessible.

3/ La licence "CC BY 4.0" est la licence standard appliquée aux articles.

Il est possible, sur demande, de revenir rétroactivement sur une publication pour laquelle l'auteur n'aurait pas choisi l'option "Gold Open Access".

## VI/ LICENCE CREATIVE COMMONS

Nous conseillons d'utiliser la licence : CC BY 4.0. Le FNS et la Stratégie Open Access nationale révisée en 2024 recommandent également cette licence qui est la plus étendue. La publication peut ainsi être distribuée, adaptée, développée sur n'importe quel support ou format, y compris pour l'analyse automatisée à l'aide d'une machine et pour un usage commercial.

## LIENS

- [Page IOP](#) sur l'accord
- [Procédure de publication en Open Access](#) sur le site de l'éditeur
- Le texte intégral de l'accord est disponible sur la [page](#) du Consortium des bibliothèques sur l'accord

